

Dossier d'inscription - Saison 2018-2019
HAMAC AERIEN

1 Photo à coller

MERCI

Jour du cours :

- LUNDI de 12h30 à 13h45**
 VENDREDI de 12h30 à 13h45

NOM : PRENOM :

NE(E) le :/...../..... LIEU DE NAISSANCE :

Ancien Adhérent : Oui Non

SEXE : F M

ADRESSE :

CODE POSTAL **VILLE**.....

Profession :

N° de Portable : **e-mail** :

Personne et N° à contacter en cas d'urgence :

Souhaiteriez-vous faire du bénévolat au sein de notre association ? : Oui Non

DROIT A L'IMAGE

vous souhaitez vous ne souhaitez pas
que votre image puisse être utilisée dans la médiatisation de nos activités

Certificat Médical OBLIGATOIRE

VACCINATION TETANOS : Date vaccin : Date rappel :

ALLERGIES MEDICAMENTEUSES OU AUTRES (asthme, épilepsie, diabète, etc.)
.....

AUTRES PATHOLOGIE : (TROUBLES DU COMPORTEMENTS, TROUBLE DU LANGAGE..ETC..)
.....

ANTECEDENTS MEDICAUX : (intervention(s) chirurgicale(s), accident(s), fracture(s), trauma, lésion(s) musculaire(s) :
.....

RECOMMANDATION(S) UTILE(S) (port de lunette, lentilles, appareils : acoustique, dentaire, prothèse, etc) :
.....

TARIF COTISATION ANNUELLE DE L'ACTIVITE

COURS HAMAC AERIEN : TARIF ANNUEL (16€ 1h15) (07 SEPT A 21 JUIN)	544 EUROS	COURS HAMAC AERIEN : TARIF HORAIRE (1h15) (SELON PLACES DISPONIBLES)	22 EUROS
COTISATION TRIMESTRE 1 (20€ 1h15) (07 SEPT A 21 DEC)	280 EUROS		
COTISATION TRIMESTRE 2 (20€ 1h15) (11 JANV A 29 MARS)	200 EUROS	COTISATION TRIMESTRE 3 (20€ 1h15) (05 AVRIL A 21 JUIN)	200 EUROS

PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FERIES

 PAR ESPECES /CHEQUES/ CHEQUES VACANCES/ CHEQUES SPORTIFS
 LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE PITRERIES



RESERVE A PITRERIES

MOIS	MONTANT	N° DE CHEQUE OU ESPECES	ENCAISSE-LE	RECEPISSE N° OU REÇU N°
FRAIS ASSOCIATIF + LICENCE PAR ADHERENT	30 Euros			
<input type="checkbox"/> 10 octobre				
<input type="checkbox"/> 10 novembre				
<input type="checkbox"/> 10 décembre				
<input type="checkbox"/> 10 janvier				
<input type="checkbox"/> 10 février				
<input type="checkbox"/> 10 mars				
<input type="checkbox"/> 10 avril				
<input type="checkbox"/> 10 mai				
<input type="checkbox"/> 10 juin				

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de cirque PITRERIES.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Le

Signature

Règlement Intérieur de Solliès-Pont - Saison 2018-2019

1. ADHESION

L'adhésion à l'association doit être souscrite au début de l'année sportive. Elle est renouvelable tous les ans, dès le début de la saison. Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le conseil d'administration. L'adhésion n'est pas remboursable. **Elle est de 30 euros par Adhérent et comprend la licence FFEC.**

2. COTISATION et COURS D'ESSAI

Chaque futur adhérent a la possibilité de faire **un COURS D'ESSAI**

L'ADHERENT NE POURRA COMMENCER LES COURS QUE SI SON DOSSIER D'INSCRIPTION EST COMPLET.

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES A L'INSCRIPTION

La fiche de renseignements dûment remplie
1 photo d'identité (*A coller sur la fiche de renseignement*),
Le dossier médical dûment rempli et signé
Le tableau de paiement dûment rempli
Certificat Médical OBLIGATOIRE

LE PAIEMENT DE LA COTISATION VAUT ENGAGEMENT POUR LA DUREE DE L'ANNEE SPORTIVE ET NE SERA PAS REMBOURSEE.

La cotisation sera versée à **L'INSCRIPTION** en un seul paiement (chèques, espèces, chèques-vacances et sportif).

- ♦ **En espèces** : Un reçu vous sera fourni attestant le règlement.
- ♦ **Par chèque** : possibilité d'étalement de paiement comme suit :
 - en 1 seule fois (date d'encaissement : 10/10)
 - 2 ou 10 chèques pour une inscription à remettre le jour de l'inscription (date d'encaissement : du 10/10 au 10/08)

Cotisation pour 1 adhérent	Possibilité de payer en 10 fois
Cours Hamac Aérien Annuel	1 règlement de 544 €
Cotisation trimestre 1	280 €
Cotisation trimestre 2	200 €
Cotisation trimestre 3	200 €

LES CHEQUES SONT A LIBELLER A L'ORDRE DE PITRERIES

Un tarif dégressif sera appliqué sur le total des cotisations pour plusieurs membres d'une même fratrie voir condition sur le tableau de paiement.

3. MATERIEL

Le matériel appartient à l'Ecole de Cirque. Il est mis à la disposition de chaque adhérent. Il faut donc en prendre soin et le ranger à la fin de chaque cours.

UNE TENUE est OBLIGATOIRE :

Il vaut mieux vous couvrir les bras et les jambes car le frottement avec le tissu du hamac peut être désagréable et vous cisailer un peu la peau. Le mieux est de prévoir une tenue de yoga près du corps, avec un leggings et un t-shirt à manches longues, qui vous protégera tout en restant bien en place au long des différents mouvements.

4. ORGANISATION DES COURS

Les horaires des cours sont à respecter, **il faut donc arriver CINQ MINUTES au moins avant le début du cours.**

Un tableau d'affichage est mis à votre disposition pour les cours. Un cours peut être annulé pour diverses raisons indépendantes de notre volonté.

De façon générale, toute personne étrangère au cours n'est pas autorisée à rester dans la salle, à l'exception des membres du bureau.

Chaque adhérent assistera uniquement aux cours pour lesquels il aura payé la cotisation.

Certains cours pourront être annulés en raison de l'emploi du temps professionnel des animateurs (trices). Régulièrement, des informations concernant le fonctionnement de l'école seront affichées sur un tableau à l'entrée des vestiaires. n'oubliez pas de les consulter.

Aucun cours ne sera donné les jours fériés et durant toutes les vacances scolaires

6. RESPONSABILITE DE L'ASSOCIATION ET DE L'ADHERENT

L'association est responsable civilement des actions qu'elle met en place. Elle s'engage à recourir à toutes les assurances nécessaires pour protéger ses adhérents dans l'exercice de leur activité.

Les parents d'adhérents mineurs, doivent confier leur(s) enfant(s) à l'animateur à l'heure prévue. Ils devront donc accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la salle d'activité. Les parents d'adhérents mineurs sont tenus de s'assurer de la présence des animateurs avant de laisser leur enfant. De même, les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure prévue de la fin de l'activité. Les locaux des activités ne peuvent servir de garderie. L'école de cirque ne pourrait être tenue responsable en cas d'accident survenant à un enfant hors des salles prévues pour l'activité, en dehors des créneaux horaires prévus, ou en cas d'absence de l'animateur.

7. CONCLUSION

Les animateurs (trices) et les membres du bureau veilleront à ce que le règlement soit respecté. En cas de litige ou de problème grave, les membres du bureau statueront sur chaque cas et prendront les sanctions nécessaires, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'Ecole de Cirque.

**La Participation à l'activité de l'école de cirque implique
l'acceptation de ce règlement.**

DEBUT DES COURS : le Vendredi 14 septembre 2018

Tel : 04.94.33.84.72 **e-mail :** ecoledecirquepitrieres@orange.fr

Adresse : Zac de la Poulasse 3 – 2 rue de Strasbourg – 83210 SOLLIES-PONT

Site Web : <http://www.ecole-de-cirque-pitrieres.fr>

Facebook : www.facebook.com/pitrieres.var/

Agrément Qualité FFEC N° 83178 - Agrément de la D.D.J.S. : 83-JEP-04

